ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 234 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

Attendu que la Loi sur la santé et sécurité au travail a été adoptée en 1979, il y a maintenant plus de 35 ans;

Attendu que des secteurs d'activités économiques ont été répartis en six groupes aux fins de l'application de la loi;

Attendu qu'actuellement, seuls les groupes prioritaires I, II et une partie du III sont soumis à l'application de l'ensemble de la loi dont les articles les plus efficaces pour assurer des milieux de travail sécuritaires ;

Attendu que pour les groupes non soumis à l'ensemble des dispositions de la loi, la seule manière d'assurer des milieux de travail plus sécuritaires est de négocier des clauses similaires à la loi dans les conventions collectives;

Attendu que plus de 80 % des travailleuses et travailleurs sont toujours exclus de la pleine application de la loi;

Attendu que des milliers d'accidents, de lésions, de maladie et de décès sont déclarés tous les ans dans l'ensemble des groupes prioritaires;

Attendu que cette situation est inacceptable dans notre société puisqu'une partie des travailleuses et des travailleurs est discriminée sur la base du secteur d'activités où elle œuvre;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement mette en application les quatre mécanismes de prévention prévus à la Loi sur la santé et sécurité au travail (comité de santé-sécurité, représentant à la prévention, programme de santé, programme de prévention), et ce, pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'ensemble des secteurs d'activités économiques du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Marc Bourcier

Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme

4 avril 2017

Date de signature de l'extrait